

Dossiers retardataires

Les dossiers retardataires ne sont pas prioritaires (à l'exception des nouveaux arrivant-es).

En cas de dépôt en retard du dossier, l'accès aux activités sera différé comme suit :

Dossiers retardataires réceptionnés aux dates suivantes	Démarrage des inscriptions à la restauration et aux accueils
Entre le 7 et le 31 juillet	Lundi 7 septembre
Entre le 1 ^{er} et le 22 août	Lundi 14 septembre
Entre le 23 et le 31 août	Lundi 20 septembre

Attention, après le 30 septembre, l'accès aux accueils périscolaires ne sera possible que sous réserve des places disponibles (sauf pour les nouvel-les arrivant-es et les demandes d'urgences justifiées).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Horaires des activités

Accueil matin : 7h50-8h35
Pause méridienne : 11h45-13h35
Accueil du soir : 16h-17h30
Mercredi midi : 11h45-12h30

Ecoles maternelles Casanova et Triolet, horaires spécifiques :

Accueil matin : 7h50-8h25
Pause méridienne : 11h35-13h25
Accueil du soir : 15h50-17h30
Mercredi midi : 11h35-12h25

Vacances scolaires 2021/2022

Date de fin / date de reprise des cours :

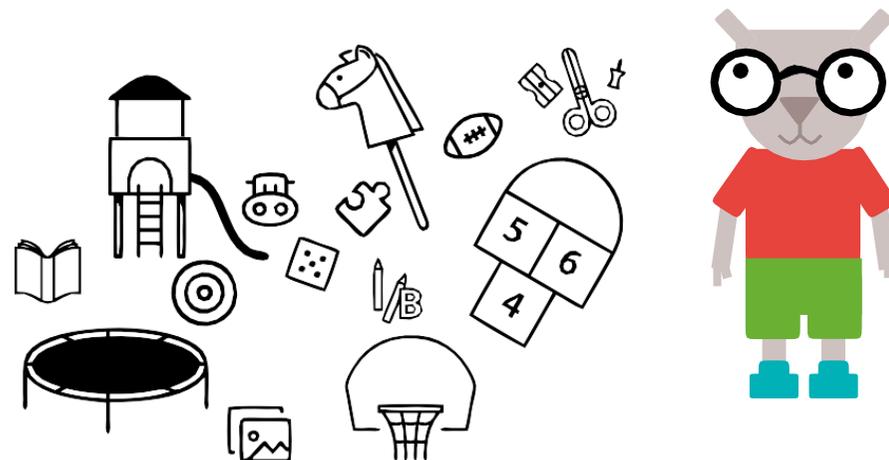
Rentrée scolaire :
jeudi 2 septembre
Vacances de la Toussaint :
samedi 23 octobre / lundi 8 novembre
Vacances de Noël :
samedi 18 décembre / lundi 3 janvier
Vacances d'hiver :
samedi 12 février / lundi 28 février
Vacances de printemps (Pâques) :
samedi 16 avril / lundi 2 mai
Pont de l'Ascension :
mercredi 25 mai / lundi 30 mai
Grandes vacances d'été :
jeudi 7 juillet au soir

Accueil Education
Direction de l'Éducation
1, place des 5 Fontaines
38433 Échirolles

04 76 20 63 41

Une boîte aux lettres est à votre disposition. Ouverture au public tous les après-midi, de 13h30 à 17h.

Les règlements des activités sont disponibles auprès du service Accueil Education ou sur www.echirolles.fr



Inscription aux activités péri et extra scolaires

Année scolaire 2021/2022

Date limite de retour des dossiers :

Le mardi 6 juillet en mairie à l'Accueil Éducation

Le jeudi 15 juillet en ligne via le nouvel Espace famille (ouverture au 5 juillet)

Direction de l'Éducation - EVADE - Service communication, Ville d'Échirolles - Impression service reprographie - mai 2021

Deux étapes pour inscrire mon enfant

1/ Je complète et retourne mon dossier dans les délais à l'Accueil Éducation ou via l'Espace famille

Aucune inscription n'est possible sans dossier d'inscription.

Pièces obligatoires à fournir :

Pour chaque enfant inscrit à une activité

- fiche sanitaire modifiée et signée
- copie des pages vaccination (pages 90 à 93)
- assurance scolaire et périscolaire 2021/2022
- fiche d'inscription à la restauration et/ou aux accueils périscolaires
- fiche d'inscription aux accueils de loisirs du mercredi (EVADE)

Pour l'ensemble des enfants d'une famille inscrits (1 seul exemplaire suffit)

- justificatif de domicile (quittance EDF / Téléphone fixe / Eau)
- attestation de paiement CAF du mois en cours ou, pour les non-allocataires à la CAF, avis d'imposition 2021 (revenus 2020)

Le dossier papier est vérifié et enregistré.

Un planning récapitulatif est ensuite envoyé à chaque famille.

2 / Je réserve sur l'Espace Famille ou au guichet pour la restauration et les accueils (hors temps du soir en élémentaire)



Je choisis un planning de fréquentation pour chaque activité.

Il est possible de choisir un planning alterné une semaine sur deux ou à l'année, pour tous les jours de la semaine ou pour un seul jour.

Le planning vaut engagement de paiement pour toutes les activités et temps périscolaires.



Quels délais pour modifier mes réservations ?

Les réservations pour la restauration et pour les accueils (sauf temps du soir en élémentaire) peuvent être modifiées ou annulées :

- jusqu'à **mercredi 17h** pour la semaine suivante au guichet
- jusqu'au **jeudi à 11h** pour la semaine suivante via l'Espace famille.

Besoin d'accès en urgence

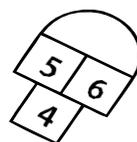
Appeler le 04 76 20 63 41, entre 8h30 et 11h. Il est également possible de s'adresser sur place aux ATSEM et aux animateur-rices le matin en apportant les justificatifs.

Motifs d'urgences pris en compte

- Décès ou inhumation d'un proche
- Urgence hospitalière ou problème médical grave d'un proche
- Reprise d'activité ou changement de planning professionnel (intérim...)

Facturation et paiement

- Toute réservation annulée hors délai est facturée.
- Les factures sont mensuelles. Elles sont payables sur l'Espace famille par CB ou par chèque et espèces au guichet.
- Toute facture non soldée à la date limite de paiement est automatiquement adressée au Trésor Public pour recouvrement.
- Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Ils sont disponibles sur le site de la Ville ou à l'Accueil Éducation.



Temps périscolaire du soir en élémentaire

• En cas de besoin de garde du 2 au 17 septembre 2021, remplir la fiche « restauration/accueils » et la retourner à l'Accueil Éducation au plus tard le mardi 6 juillet.

• Au cours de la première semaine de classe, les DTE (Directrice-teurs de Territoire Educatif) distribuent à chaque enfant les informations et fiches permettant de s'inscrire dans les différents ateliers et accueils proposés. Les fiches permettent également de définir son besoin d'accueil après le 17 septembre. Les DTE traitent les demandes et adressent les confirmations d'inscription aux familles le vendredi 17 septembre.

Les ateliers démarreront le lundi 20 septembre.

• Les inscriptions sont trimestrielles. Les DTE distribuent les documents pour renouveler les inscriptions en fin de trimestre pour le trimestre suivant (modification ateliers et jours d'accueil du soir). Sauf changement de situation justifié, elles ne peuvent pas être modifiées en cours de trimestre. Les inscriptions valent engagement de paiement.

• Les factures sont établies par la ville chaque mois pour les accueils du soir. Les ateliers sont facturés une fois par trimestre.



EVADE Accueil de loisirs mercredis et vacances

36, avenue de Grugliasco
38130 Échirolles
04 76 20 46 50

inscription-reglement@evade-asso.fr
www.evade-asso.fr

Deux choix d'inscription :

- à l'année
- au trimestre

Deux formules :

- **½ journée avec repas** sur l'accueil de loisirs de rattachement (11h45/18h). L'enfant est pris en charge par EVADE à l'école. Lafamille vient le chercher à l'accueil de loisirs entre 17h et 18h.
- **½ journée sans repas** avec choix de l'accueil de loisirs (13h30/18h). L'enfant prend le repas à son domicile, puis sa famille l'accompagne à l'ALSH entre 13h30 et 14h, et vient le chercher entre 17h et 18h.